

risque c'est le non-dit

Enseignant et victime, « c'est inconcevable »



(Photo doc Philippe Arnassan)

Ce sont deux images mentalement inconciliables. « *L'ambiance familière de l'école, qu'on ne peut pas craindre.* » Et la fibre « invisible », cause de dégâts mortels.

À La Seyne, devant l'école où il enseigne, Michel Martelotto tente de mesurer ce qui reste « *inconcevable... tellement c'est énorme.* ». Son ami François Alcaraz est décédé d'un cancer provoqué par l'inhalation d'amiante.

Il avait 63 ans, était encore en activité, après une trentaine d'années d'instituteur, en école primaire. « *Ses élèves, il les aimait. Il a surtout travaillé dans les écoles du quartier Berthe à La Seyne.* » François Alcaraz était enseignant remplaçant, posant son cartable dans un grand nombre d'écoles seynaises. En 2015, des douleurs au thorax l'ont assailli. Et ne l'ont plus quitté. Le Seynois a été opéré – « *vous avez de l'amiante dans les poumons, Monsieur* » – mais le mésothéliome ne fut diagnostiqué qu'un an plus tard.

« Ne pas savoir, cela m'a hantée »

« *Il a enduré cette chose inimaginable qu'est le mésothéliome, sans se plaindre* », a décrit son épouse dans un courrier. Chimiothérapie et radiothérapie n'ont pas pu le sauver. « *Il n'arrivait plus à faire cette chose naturelle qui est de respirer.* »

Le 21 février 2017, François Alcaraz est décédé, laissant sa femme et ses deux enfants dans la douleur et la révolte. « *Ne pas savoir où il a été empoisonné, cela m'a hantée* », témoigne sa fille, Lorraine Alcaraz.

Épaulée par Caper 83, la famille engage un combat, aussi long qu'éprouvant. Le président de l'association, Henri Tite-Grès, a plutôt l'habitude



Devant l'une des écoles où François Alcaraz enseignait.

(Photo Frank Muller)

« Une fois qu'il y a cette reconnaissance, qu'en fait-on ? »

des dossiers amiante ouverts pour des ateliers navals et industriels.

« *Je pensais que les chances d'aboutir étaient faibles, confie-t-il. On a refait son parcours professionnel et saisi l'académie. Une commission s'est réunie.* »

La commission a émis un avis favorable et le ministère a fini par suivre. L'Éducation nationale a reconnu la maladie professionnelle. Elle a admis la présence d'amiante « *dans de nombreux bâtiments* », est-il écrit manuscritement dans le dossier. Mais quels bâtiments ? On ne le sait pas.

Un tourment qui est présent pour Michel Martelotto. « *On comprend difficilement. Une fois qu'il y a cette reconnaissance, qu'en fait-on ?* »

L'enseignant se remémore « *les nombreuses rénovations dans les écoles de la commune, les préfabriqués, les démolitions aussi, comme celle d'un gymnase* », avec « *une partie des élèves en classe, dans des "préfa" rangés dans la cour* ».

S'il a pu entendre parler de désamiantage, la prise de conscience n'est venue que plus tard.

Elle est d'autant plus douloureuse que les Seynois sont déjà endeuillés par l'amiante respiré aux chantiers navals. Que le destin qu'un enseignant puisse être le même est un choc.

Risques pour les élèves

« *Exercer son métier dans des locaux en travaux, concernés par la présence d'amiante, dans lesquels il n'est pas clairement établi un repérage des matériaux amiantés, est susceptible d'induire de l'inquiétude chez les personnels et chez les parents ainsi que des risques effectifs pour la santé des personnels et des élèves.* »

Source : rapport des inspecteurs santé au travail de l'Éducation nationale, 2019

Questions à Cyril Verlingue, co-fondateur du collectif Urgence amiante école

« 30 ans après la pose, c'est là le danger »

L'association est née en 2017, dans un lycée de région parisienne, où des fibres d'amiante tombaient des faux plafonds dans les salles de classe. L'enseignant Cyril Verlingue en est l'un des fondateurs.

Pourquoi est-il si difficile de faire un état des lieux de l'amiante dans les écoles ?

Cette problématique reste souvent inconnue... tant qu'on n'y est pas confronté. Très peu de prévention est faite, on en entend peu parler. Depuis

que nous soulevons la question, l'Éducation nationale nous répond en permanence qu'il faut s'adresser aux collectivités locales qui sont propriétaires des murs. Mais les usagers devraient avoir accès aux dossiers amiante dans les établissements. C'est la loi.

À quoi sert un diagnostic ?

Le dossier technique amiante permet de faire le repérage des endroits à risque de présence d'amiante. Et de localiser des

matériaux dangereux. Il permet d'éviter qu'on y plante un clou, qu'on y perce dans un mur, ou place un vidéoprojecteur. Il y a deux types de situations, selon le niveau de dangerosité de l'amiante. Le suivi est très important, car il évalue la dégradation des matériaux.

L'amiante se dégrade ?

L'amiante est dangereux quand il se dégrade en fibres dans l'air. Dans les années 80, l'amiante était en bon état. C'est maintenant qu'elle se

dégrade et qu'il y a un risque plus grand. C'est la 3^e vague, la 3^e génération, après la fabrication de l'amiante, puis son utilisation dans l'industrie et la construction. Trente ans après la pose, c'est là qu'il y a le danger. On sait qu'une exposition à forte dose, sur un court laps de temps, peut provoquer une maladie dix ans ou trente ans plus tard.

Est-ce que les pratiques progressent ?

Cela n'avance pas du tout au plan administratif,

davantage au plan médiatique. Tous les dossiers techniques amiante auraient dû être menés avant le 1^{er} février 2021. Or, on en entend très peu parler. Les diagnostics déjà réalisés doivent être mis à jour. Nous avons des témoignages de chantier avec des travaux amiante, dans des écoles occupées par les élèves. Ce sont des situations catastrophiques. Un rapport de Santé publique France, sorti en juin 2019 sur les



(Photo DR)

expositions à l'amiante et les mésothéliomes, a consacré plusieurs pages aux enseignants. C'est inédit.